

Module 3 Choisir son statut juridique

LES DIFFÉRENTS CHOIX POSSIBLES INDIVIDUEL

FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

VERSION 1.0 - 05.05.2022



AUTO ENTREPRENEUR



- ✓ Facile constitution, tout se fait en ligne
- ✓ Gratuit
- Cotisations sociales simplifiées
- ✓ Prélèvement social et fiscal libératoire forfaitaire
- Comptabilité simplifiée = pas besoin de comptable
- ✓ Un livre journal détaillant les recettes et les factures, réaliser un suivi des achats



AUTO ENTREPRENEUR



✓ Plafond de CA :

- Achat-vente / fourniture de logement : 176.200 €
- Prestation de service commerciale et artisanale : 72.600 €
- Activité libérale : 72.600€
- Activité agricole : 72.600€
- ✓ Si le chiffre d'affaires réalisé dépasse ces seuils, il n'est pas possible de bénéficier du régime de l'auto-entreprise.



AUTO ENTREPRENEUR



- ✓ Cotisations sociales : 22%
- ✓ CFP (cotisation formation professionnelle) : 0,2%

- ✓ CFE sauf la première année
- ✓ CVAE si CA > 152500€



AUTO ENTREPRENEUR



- ✓ Abattement forfaitaire pour la définition du bénéfice imposable (34 à 87% sur le CA en fonction de la nature de l'activité)
- X Pas possible de déduire charges

- ✓ Imposition classique sur les revenus
- ✓ Option versement libératoire: cotisations fiscales sont payées en même temps que les sociales : 1,7% sur le CA





- ✓ Personne en nom propre
- ✓ Pas de personnalité juridique
- Pas de capital minimum
- ✓ Le patrimoine personnel devient patrimoine de L'EI
- ✓ Structure très simple pour se lancer
- ✓ Allègement comptable si < 818KE</p>





- ✓ Très simple à créer, coût environ 25€
- ✓ Déclaration d'activité au CFE
- ✓ Pas nécessaire de réaliser des statuts
- Pas besoin de bilan annuel si réel simplifié ou du moins bilan simplifié.
- ✓ Réel normal = bilan complet
- ✓ Fin d'activité = formulaire P4 = démarche gratuite





- ✓ Déduire charges de l'entreprise de votre CA
- ✓ Résultat = CA charges = Bénéfice
- ✓ Bénéfice se rajoute dans vos revenus





- X Votre responsabilité n'est pas limitée
- X Pas de différence entre votre patrimoine personnel et professionnel
- X Ouvrir compte bancaire professionnel
- X Les créanciers peuvent saisir vos biens personnels hors résidence principale
- X Déclaration d'insaisibilité devant un notaire





- X Tenir une comptabilité
- X Calcul et paiement cotisations sociales en 2 temps : versement de cotisations provisionnelles, régularisation dès connaissance du revenu année précédente
- X Impossibilité de s'associer



ENTREPRISE INDIVIDUELLE



X En cas de chômage, Pôle Emploi déduit des indemnisations versées le résultat obtenu.

X Impossible de revendre une entreprise individuelle



EURL



- Déduction de charges
- ✓ Franchise TVA possible
- ✓ Limite responsabilité aux apports



EURL



- ✓ Gérant majoritaire = TNS = RSI = Cotisations sociales plus faibles
- Statut de conjoint collaborateur = Protection sociale à moindre coût
- Montages possibles, possibilité de faire autre chose

- X Coût de création et lourdeur juridique
- X Dividendes versés = cotisations sociales



SASU



- ✓ SAS avec 1 seul associé
- ✓ Affilié régime générale de la sécurité sociale
- Si pas de salaire = pas de cotisations sociales contrairement à une EURL
- ✓ Pas de cotisations sociales sur les dividendes perçus par le président.

